



Compte-rendu de l'audioconférence avec la DDFiP et les organisations syndicales du 04/02/2022

1/ Crise sanitaire région Ile de France (RIF) :

La RIF est en pré-sortie de la crise sanitaire avec un taux d'incidence de 2300 cas / 100 000 et un taux de positivité de 27 % (encore élevé mais en baisse).

Le Taux de contamination reste élevé en RIF : 2 100 000 sur 12 000 000 soit 1 francilien sur 10.

Hospitalisations : 3926 lits occupés par la COVID

2/ Crise sanitaire pour le 77 :

- 18 cas avérés

- 6 cas contacts

Il s'agit principalement de contaminations externes à la DDFIP (enfants)

- Pas de Cluster

3/ Dotation masques :

Masque FFP2 : La Ddfip confirme le renouvellement du stock sur fonds propres.

Ces masques sont à destination :

- des collègues immunodéprimés

- des collègues en situation nomade (vérificateurs etc..)

- les services d'accueil (Sans plexiglass total mais demande possible pour ceux aussi qui ont un plexiglass total selon stock disponible).

Il y aura de moins en moins de masques jetables et de plus en plus de masques en tissus

La Ddfip précise que chaque commande de masques est financée par chaque direction concernée sur ses fonds propres. Il ne s'agit pas d'une commande CHS.

Le cas de l'ENFIP est évoqué : pas de dotation de masques FFP2 pour les stagiaires par la DDFiP.

L'Enfip doit faire ses propres commandes tant que de besoin.

4) Télétravail :

Fin du télétravail exceptionnel depuis le 2/02/2022.

Possibilité pour les agents de rester en TT 3 jours en tenant compte des besoins des services (telle mission accueil etc...)

Rappel des normes pour les gardes d'enfants cas Covid ou une fermeture de classe : Les agents sont placés en Asa 30 ou en TT et non pas en « garde enfant malade ».

La CGT évoque le cas d'agents qui ont été placés d'office en congés en place et lieu des ASA. La DDFIP confirme que c'est une situation anormale et « interdite » qui doit être régularisée et demande à recevoir plus de détail sur ce point avant intervention.

5/ 3ème enveloppe : fonds d'amélioration des conditions de vie des agents :

Recensement : 772 propositions formulées / 262 participants

La DDFIP procède actuellement à un premier « lissage » qui permettra d'exclure toutes les propositions non éligibles ainsi que celles relevant du CHS.

1/3 des propositions ne sont pas éligibles.

Sur les 2/3 restants : 53 % sont éligibles (environ 233 propositions) et 12 % restent « à déterminer »
Ce premier « lissage » sera adressé aux OS courant semaine 6 en vue du groupe de travail (GT) du 17 février 2022.

La DDFip confirme la tenue du GT le 17/02 à 9h30 (salle Noisiel) avec 2 représentants maximum pour chaque OS compte tenu des mesures sanitaires + autorisation ASA 15.

La DDFip accorde en amont à l'intersyndicale 1 journée en ASA 15 pour les préparatifs de ce GT (au même nombre de personnes).

Confirmation du CTL de décision au mois de Mars.

6/ Questions diverses

La DDFIP s'engage à nouveau à faire parvenir aux OS la liste des agents dont les emplois sont supprimés au 1^{er} janvier.

Sauf urgence, prochain rdv au GT du 17 février.